

20 décembre 1783. M. l'abbé Giraud-Soulavie, prêtre du diocèse de Viviers, est un jeune physicien auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire naturelle de la France Méridionale*. Ce livre, ancien déjà, fut, à son origine, accueilli par l'Académie des sciences; il obtint son approbation, et comme S. M. a concédé à cette compagnie la permission de publier en son nom ses propres ouvrages et ceux qu'elle adopterait, elle permit à l'auteur de jouir de ce privilège. L'Académie des inscriptions et belles lettres, qui avait proposé aux savants et aux naturalistes des recherches sur les antiques limites de nos mers, honora celui-ci du titre de son correspondant. Les académies de Marseille, Dijon, Pau, la Rochelle, Châlons, Metz, Nîmes, Angers, se l'associèrent. Un censeur royal, nommé par l'administration, examina le livre de nouveau. On reconnut son utilité et son orthodoxie authentiquement et légalement. Le souverain, après une discussion ultérieure faite par l'ordre du ministre, daigna en accepter l'hommage. — Cependant, un M. Barruel prêtre du même diocèse, l'un des auteurs de l'*Année littéraire*, après avoir été l'ami et le confident de son confrère, l'abbé Soulavie, l'attaqua comme un hérétique, un impie et un athée; il a porté sa première accusation contre lui dans une espèce de journal périodique répandu en Vivarais, leur patrie commune, sous le titre des *Helviennes*, destiné spécialement, ce semble, à défendre la religion contre les livres hétérodoxes. Non content de cette première escarmouche, il lui a livré un combat plus direct et plus en règle dans un pamphlet *ad hoc*, qu'il a nommé dérisoirement *Genèse selon M. Soulavie*, où, entre autres choses, il lui fait un crime d'avoir observé dans les montagnes du Vivarais des couches de coquillages pétrifiés avant les couches de plantes pétrifiées, tandis que Moïse dit les coquilles créées après les plantes; et il part de là pour le dénoncer à la Sorbonne comme un philosophe audacieux, digne de la censure, pour lui prodiguer les qualifications les plus injurieuses et les plus atroces. — M. Barruel a si bien fait, il s'est tellement acharné contre M. l'abbé Soulavie, qu'il est parvenu à l'empêcher d'obtenir un canonicat de Viviers, d'avoir des lettres de grand vicaire, de prêcher devant le roi un sermon agréé, qu'il a fait suspendre les bienfaits du clergé envers ce membre si estimé, et qu'il est parvenu, sinon à le perdre tout à fait, au moins à le mettre dans le cas de se justifier. La patience de M. l'abbé Soulavie s'est lassée enfin, et il a attaqué au criminel son calomniateur. L'affaire est actuellement en ins-